

Image not found or type unknown



Défaut de déclaration de décès auprès de la caisse de retraite

Par **jeancri87**, le **20/01/2012 à 19:13**

Bonjour, ma mère est décédée en novembre 2006. Mon père n'a pas déclaré son décès à la caisse de retraite et a continué à toucher l'intégralité de sa pension jusqu'à son décès, en mai 2007. A cette date j'ai effectué une renonciation de succession concernant mes deux parents. Aujourd'hui, un huissier de justice se présente, au nom de la caisse de retraite, à mon domicile pour récupérer le montant des pensions touchées par mon père de manière frauduleuse. Suis-je responsable des actes de mon père concernant la non-déclaration.

Par **Marion2**, le **20/01/2012 à 19:22**

Bonsoir, Vous avez renoncé à la succession, vous n'avez donc à régler aucune dettes de votre père. Votre renonciation a bien été faite auprès du Tribunal de Grande Instance ?